Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **40 (1914)**

Heft 22

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Congrès international des Chambres de commerce, de sorte que le rapporteur propose de prendre la résolution suivante: le Congrès ayant entendu le rapport du Dr Blochmann sur la lutte contre la corruption dans les différents Etats civilisés, considérant le but de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils et en vertu de sa devise « cum pertinentia integritas », émet le vœu d'appuyer le plus possible les efforts des Associations qui travaillent dans ce but, notamment les efforts des Chambres de commerce. Le Congrès adopte cette motion et charge sa 7e commission internationale de poursuivre l'étude de cette question.

M. *J. de Grobert* présente ensuite un rapport intitulé l'*ingénieur-conseil dans les industries chimiques*. M. de Grobert examine dans ce travail la raison d'être de l'ingénieur-conseil en matière d'industries chimiques. De même que le champ d'activité de l'ingénieur-conseil comprend les domaines de la construction, de la mécanique et de l'électrotechnique, de même sa place est tout indiquée dans le domaine de la chimie industrielle et cela dans la proportion qui revient à la chimie dans les diverses industries où elle intervient. Or cette part est considérable et il suffit de citer quelques exemples en dehors de la grande industrie chimique proprement dite (acides sulfurique, chlorhydrique et nitrique, soude, couleurs organiques, etc.) dont l'organisation exclut l'intervention de l'ingénieur-conseil, parce que la fabrication est monopolisée par un petit nombre d'entreprises très puissantes et très fermées qui ne craignent pas les fortes dépenses pour l'amélioration des procédés de fabrication réalisée par leurs propres moyens.

En dehors de ces grandes industries chimiques il existe un nombre assez considérable d'industries tributaires de la chimie. Dans la fabrication du papier par exemple, en dehors des procédés mécaniques qui n'offrent rien de particulier, le rôle principal revient au traitement des pâtes dans les autoclaves, afin de dissocier les fibres et dissoudre les matières incrustantes, au blanchiment, à la disposition des électrolyseurs générateurs de chlore, etc. Dans les usines de pâtes de bois traitées par l'acide sulfureux, le bisulfite de chaux et les appareils spéciaux pour sa fabrication jouent un rôle prépondérant, de même que l'utilisation rationnelle des lessives résiduaires fort encombrantes.

Dans l'industrie du gaz par la distillation de la houille on a recours à la chimie du commencement à la fin de la fabrication. De même dans la fabrication du sucre, dans l'industrie des corps gras (huileries, bougies, savons, glycerine, hydrogénation des huiles, etc.) dans l'épuration des eaux vannes des villes, dans la conservation du bois par imprégnation, dans les synthèses des hydrates de carbone au moyen des rayons ultra-violets, etc., etc.

Les ingénieurs-conseils en matière d'industries chimiques ont donc leur place tout indiquée dans la Fédération et il conviendrait de diriger la propagande aussi dans cette direction. Le Congrès prend acte de ces conclusions.

M. *Emile F. Chavannes* donne communication d'une lettre de M. *Otlet*, secrétaire général de l'Office central des Institutions internationales, relative à une classification décimale adoptée par l'institut bibliographique international, à appliquer à l'établissement de la liste des membres par spécialités pour la prochaine édition de l'annuaire. Le Congrès prend acte de cette lettre qui sera versée à la 2e Commission internationale de propagande.

M. *de Gnoinski* se fait l'interprète des membres du Congrès pour remercier le Comité d'organisation et tout particulièrement l'Association suisse pour le travail accompli et pour la si brillante réussite de cette manifestation.

Le président, M. *Prangey* prononce le discours de clôture, en faisant l'éloge du Comité directeur pour le zèle et le travail accompli pendant cette première année d'existence de la Fédération, il exprime toute sa reconnaissance aux rapporteurs et aux présidents des commissions internationales qui ont bien voulu apporter au Congrès une somme considérable de travail, grâce à quoi les délibérations revêtirent un caractère particulièrement intéressant. Il s'associe à M. de Gnoinski pour remercier l'Association suisse dans la personne de son président M. Neeser et de son secrétaire M. Flesch pour l'organisation et la cordiale réception. Il constate avec plaisir l'assiduité et l'intérêt avec lesquels les membres du Congrès ont pris part aux délibérations et déclare clos le IIe Congrès international des ingénieurs-conseils de Berne.

Le Congrès a été suivi d'une excursion de trois jours, avec l'itinéraire suivant: Interlaken-Scheidegg, Jungfraujoch et retour par la ligne du Lötschberg, visite des installations de Kandergrund, Kandersteg, le lac d'Oeschinen, Brigue (2e galerie du Simplon), Martigny, Montreux et promenade sur le lac jusqu'à Lausanne, où a eu lieu la dislocation. Fl.

Une maison lausannoise.

(Panche N° 11).

Comme suite à la note, page 243 de notre précédent numéro, nous publions planche 11, la perspective de la maison de MM. Manuel frères, à Lausanne.

Protestation

votée par la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, en date du 14 novembre 1914.[1]

La Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, dans sa séance du 14 novembre 1914, a décidé d'exprimer publiquement le sentiment d'indignation que lui a causé la destruction sacrilège, au cours de la guerre actuelle, de chefs-d'œuvre dont la perte est irréparable.

Etrangère à tout parti-pris politique, elle ne veut considérer que la cause de l'art et de la civilisation et tient à libérer sa conscience en faisant entendre sa protestation.

Elle souhaite ardemment qu'un mouvement d'opinion se déclare dans tous les peuples pour prévenir le retour de dévastations inutiles et imposer à chacun le respect des merveilles que tous les âges ont entourées de leur vénération.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Service de placement.

Demande d'emploi.

N° 227 : *Ingénieur* diplômé. Très expérimenté en statique. Plusieurs années dans la construction en béton armé. Parle français, italien et allemand.

[1] Le procès-verbal détaillé de la séance sera publié ultérieurement.